



Seniors



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIVRET D'ACCUEIL 2024

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
SOUTENIR**



BIENVENUE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de venir vivre à « *la Maison du Coteau* » et nous vous en remercions. Nous vous souhaitons la bienvenue. L'ensemble du personnel de l'établissement est à votre disposition pour contribuer à votre bien-être et à une vie collective la plus harmonieuse possible.

Ce livret d'accueil qui vient de vous être remis est destiné à vous informer des missions, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble du personnel, soignant et administratif, est à votre service et s'engage à répondre au mieux à vos besoins dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Nous savons que votre arrivée dans notre établissement signifie pour vous un grand bouleversement, et peut-être beaucoup d'inquiétudes. Nous chercherons tous, dès votre arrivée et tout au long de votre séjour dans l'établissement, à vous proposer un accompagnement respectueux de vos souhaits et de vos difficultés. Dans le quotidien, cela signifie que nous chercherons à respecter au mieux vos habitudes de vie, et que nous veillerons à ce que nos échanges et nos interventions auprès de vous soient les plus sécurisants et les moins intrusifs possibles.

Il nous arrivera peut-être de ne pas répondre entièrement à vos attentes, dans ce cas, **n'hésitez pas** à vous tourner vers nous et à nous en parler pour que nous puissions nous améliorer : c'est ensemble, et avec vos proches, que nous chercherons dans le temps à construire la vie la plus paisible pour vous.

Nous vous remercions de votre confiance.

Jean-Marc FOURNILLIER
Directeur de l'établissement



SOMMAIRE

4 /

Présentation de l'établissement

6 /

L'admission dans notre établissement

7 /

Une équipe pluri-professionnelle à votre disposition

12 /

Nos locaux

14 /

Les services de la structure

18 /

Votre participation à la vie de l'établissement

19 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



80

chambres simples

PASA

14 places

Situé en plein cœur d'Antibes La Maison du Coteau est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il héberge des personnes seules et/ou des couples âgés d'au moins 60 ans. L'établissement est habilité à l'aide sociale. Une unité protégée ainsi qu'un Pôle d'activités et de Soins Adaptés (PASA) permettent d'accompagner des personnes présentant des troubles cognitifs à un stade modéré.



Il dispose de **80 chambres simples** et est organisé en 4 étages.

L'établissement de la Croix-Rouge française, l'EHPAD La Maison du Coteau est géré par un Directeur **Mr FOURNILLIER Jean-Marc**.

La Croix Rouge française vous propose des possibilités d'hébergement et d'accompagnement adaptées selon vos besoins :

- en séjour permanent, 80 places, dont :

- 10 places en unité de vie protégée (UVP). L'unité de vie protégée est une unité de petite taille sécurisée accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. L'unité propose des activités adaptées aux résidents. En raison de leur état de santé, les résidents peuvent potentiellement être transférés de l'unité d'hébergement classique à l'Unité de Vie Protégée. A contrario, un résident de l'UVP peut retourner dans l'unité d'hébergement classique s'il n'y a plus de bénéfice à sa prise en charge en UVP.

- 14 places en Pôle d'Activité et de Soins Adaptés dans lequel nous proposons des activités sociales et thérapeutiques, individuelles et collectives afin de maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles, cognitives ou sensorielles des résidents. Certains résidents y ont accès, sur des critères précis conformes à la réglementation pour ce type d'équipement.



L'ADMISSION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



Vous êtes invités à visiter la structure avec vos proches et à rencontrer les membres de l'équipe. Le dossier d'inscription vous est remis sur demande.

Avant toute admission, le dossier d'inscription (administratif et médical) dûment complété devra être remis à l'établissement.

A l'issue de la visite de pré-admission, et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par le directeur de l'établissement.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également le contrat de séjour qui fixe les modalités et la durée de votre accompagnement. Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins, satisfactions quant à votre intégration dans notre établissement.



Deux mois après votre admission, nous vous proposons de remplir un questionnaire de satisfaction afin de faire un bilan de votre entrée.

Un projet personnalisé sera élaboré ou actualisé avec vous et votre proche (si vous le souhaitez) sur la base de vos attentes et besoins 6 mois après votre entrée.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour) sans autre contrepartie que l'acquittement du prix de la durée du séjour effectif.

UNE ÉQUIPE PLURI- PROFESSIONNELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe administrative



La responsable accueil

Numéro pour contact : 441

« Je suis à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et le confort de votre accompagnement ».



La comptable

Numéro pour contact : 449

« Je m'occupe du suivi et du traitement de votre dossier administratif, du suivi de la facturation et de la comptabilité.

Je reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives ou lors de soucis de facturation. »



Le Directeur

Numéro pour contact : 442

« Je suis responsable de la conformité de la gestion de la résidence et notamment de la qualité des services rendus aux résidents. Je suis garant de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Je mobilise les ressources de l'environnement professionnel de la Résidence pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil, d'accompagnement et de soins. »



L'équipe médicale et paramédicale

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical assurant une permanence des soins 24H/24.



Le médecin coordonnateur

Numéro pour contact : 454

« Je suis salarié de l'établissement. Je m'occupe de coordonner les professionnels de santé intervenant dans l'établissement pour que votre parcours de soins soit adapté et cohérent au regard de vos besoins. Je m'assure de la compétence des soignants et de la conformité des pratiques. Je n'ai le droit de prescrire qu'en cas d'urgence. Rassurez-vous : la douleur est une urgence. »



L'infirmier coordinateur

Numéro pour contact : 600

« J'encadre et anime l'équipe soignante afin de garantir vos soins, conformément à votre projet de soins. Je gère le matériel médical. J'organise les hospitalisations et les retours d'hospitalisations. Je suis garant de la continuité des soins. »



Les infirmiers

Numéro pour contact : 428 / 429

« Je réalise vos soins infirmiers qu'ils soient de traitements et de confort dans le respect de la prescription du médecin traitant. Je m'assure que les autres soins soient réalisés conformément à votre projet de soins. Je prends les rendez-vous pour les consultations. »



L'aide-soignant, l'aide-médico-psychologique et l'auxiliaire de vie

« Je vous aide dans vos actes de la vie courante (repas, déplacements, installation...) le jour et la nuit et dispense vos soins d'hygiène et de confort. »



L'ergothérapeute

« J'évalue votre autonomie motrice et sensorielle ; je vous propose des moyens et activités thérapeutiques afin de favoriser votre autonomie. J'aide les autres soignants à préserver votre confort. »



La Psychologue

numéro pour contact : 470

« Je m'assure que votre vie dans la maison vous satisfait. Je viendrai vous voir pour faire un bilan. Vous pouvez m'appeler si vous n'avez pas le moral. »

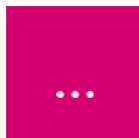


Les professionnels de santé libéraux



Le médecin traitant

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur de l'établissement. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé.



Une pédicure, podologue, des kinésithérapeutes, une orthophoniste interviennent dans l'établissement selon vos besoins. La plupart de ces interventions se font suite à une prescription du médecin traitant. Ces professionnels sont le plus souvent sous statut libéral.



Les équipes d'hôtellerie et de restauration



L'agent de maintenance

numéro pour contact : 466

« Je m'assure que vous soyez bien

Installé(e)s dans votre chambre – je m'occupe de l'installation et du réglage de la télévision, d'autres outils numériques, le cas échéant, des meubles, de l'accrochage des tableaux. Je suis responsable de la sécurité du bâtiment et des équipements de la maison. Je peux effectuer de petites réparations. »



Les aides de vie de

L'hôtellerie

« Je vous apporte votre petit le déjeuner matin. Je fais le ménage tous les jours dans votre chambre,

dans les salons, les couloirs et les locaux de service. »



La Responsable Hôtelière /Qualité

Numéro pour contact : 467

« Je suis en charge des prestations hôtelières de l'établissement. J'organise les différents services (ménage, blanchisserie, restauration...) et m'assure de la qualité de l'offre fournie »



Le Chef cuisinier

numéro pour contact : 450

« Nous vous proposons une alimentation variée et équilibrée, cuisinée sur place en tenant compte de vos goûts et habitudes et régimes alimentaires.



La Lingère

Numéro pour contact : 414

J'assure l'entretien (lavage, séchage, repassage) du linge de maison de l'établissement mais également de votre linge personnel si vous avez souscrit un forfait linge ».



La coiffeuse

Numéro pour contact : 407

La coiffeuse intervenant dans l'établissement est également à votre disposition, **ses tarifs et ses horaires sont affichés sur la porte du salon.** L'agent d'accueil ou l'animateur se tiennent à votre disposition pour prendre rendez-vous.



L'animatrice

Numéro pour contact : 493

« Je propose chaque semaine un programme d'activité différent. Je vous rencontre à votre arrivée pour que vous me fassiez part de vos préférences et des activités que vous avez toujours privilégiées. Je participe à votre projet personnalisé et évalue votre intérêt pour les activités auxquelles vous avez participé. Régulièrement, je reviens vers vous pour sélectionner de nouvelles activités.»

NOS LOCAUX



Votre chambre

Chaque chambre est d'une superficie minimum de 20 m2 et bénéficie des équipements suivants :



- Salle de bain adaptée avec WC
- Lit médicalisé
- Prise de téléphone
- Prise de télévision
- Appel malade
- Armoire, commode, tables, chaise, fauteuil de repos et table de nuit.

Celle-ci peut être personnalisée avec votre mobilier. Un contrôle de sécurité des installations sera effectué. Tout équipement dangereux pourra être ôté de la chambre.



Les aliments laissés dans la chambre par la famille sont sous la responsabilité de la famille. Attention aux problèmes de conservation – intoxication !

Les couples peuvent être accueillis dans des chambres [communicantes](#).



Les espaces communs

Vous serez accompagné pour une visite de votre nouvel environnement dans la semaine qui suit votre arrivée.

Les salons d'étages : Ces salons sont à votre disposition pour organiser des repas ou des moments avec votre famille et amis (fêtes, anniversaire...). L'agent d'accueil est à votre disposition pour l'organisation de ces moments et la réservation de la salle. Pour des questions de logistique, les repas doivent être réservés au moins **2 semaines** à l'avance.

La salle à manger, où vous pourrez prendre vos repas en toute convivialité avec les autres résidents de l'établissement.

La salle d'animation, dans laquelle vous pourrez participer aux activités quotidiennes en groupe.



LES SERVICES DE LA STRUCTURE



Les repas

Les petits déjeuners sont servis en chambre ou dans le salon de l'unité. Les habitudes et préférences sont respectées.

La brigade de cuisine prépare / ou remet en température dans les cuisines de l'établissement des repas adaptés aux goûts et à l'autonomie des résidents. Ils sont servis dans la salle à manger. Vous pouvez donner votre avis sur les menus et la qualité de la restauration par l'intermédiaire de la commission des menus et à l'occasion d'enquêtes de satisfaction. N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'équipe, nous nous employons à vous satisfaire.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

La décision d'adopter un régime ou des textures modifiées est une décision pluridisciplinaire présentée, discutée avec le résident et sa famille et réévaluée régulièrement.

Vous pouvez déjeuner à l'extérieur (en informant en avance l'équipe administrative ou les infirmières 48 heures à l'avance).

Horaires

Petit déjeuner : à partir de 7h30

Déjeuner : 12h

Collation/goûter : 16h

Dîner : 18h45





Les animations :

Dans le cadre d'un accompagnement global, l'établissement vous apporte une réponse individualisée dans le but d'assurer votre bien-être et votre autonomie tout en favorisant l'expression de votre citoyenneté.

Les accompagnements proposés sont variés et adaptés à vos besoins et attentes et votre programme personnel est construit avec vous dans votre projet personnalisé.



Vous êtes invités à prendre part aux activités suivantes :

- Préparation de repas
- Jardinage
- Entretien du logement
- Accompagnement scolaire
- Accompagnement éducatif
- Activités thérapeutiques
- Activités de soutien et d'expression
- Activités de loisirs (culturelles, à l'extérieur)
- Sport/activité physique adaptée
- Cinéma

Des activités de loisirs peuvent être organisées selon les demandes et disponibilités en semaine et pendant les week-ends.

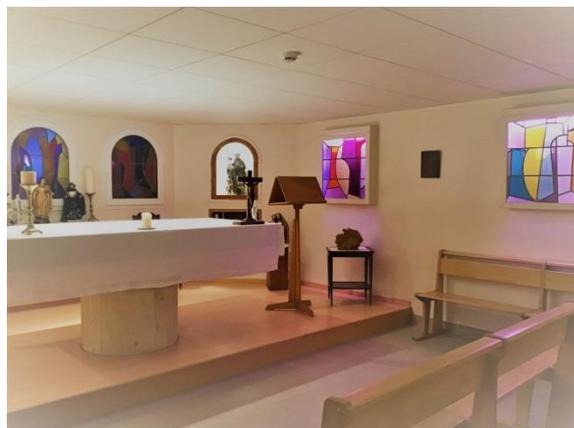




Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un représentant de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.



Les visites

Il vous est possible d'inviter ou de recevoir quiconque de votre famille ou de vos amis durant toute la journée ainsi que pour quelques jours grâce à nos deux chambres d'hôtes situées au deuxième et au troisième étage de notre établissement.

En cas de fermeture de l'entrée ([entre 19h00 et 07h00](#)), un numéro de téléphone est à disposition pour prévenir les agents de nuit présents (04 92 93 36 00).

Vous pouvez également les inviter à partager votre déjeuner ou dîner en les inscrivant au préalable à l'accueil. Ils sont également les bienvenus lors d'activités d'animation.

Nous vous rappelons toutefois que toute personne circulant au sein de l'établissement est soumise au respect du règlement de fonctionnement. Une maison de retraite médicalisée est un lieu de vie et un lieu de soins.





Le courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement au sein de l'établissement. Il vous sera distribué à midi dans le restaurant ou mis à votre disposition à l'accueil.

Nous vous invitons à distinguer le courrier personnel du courrier administratif (avis d'imposition par exemple). Pour éviter toute perte, ce dernier peut être envoyé à l'adresse du référent administratif désigné à l'admission, avec votre accord.



Le dépôt de vos biens et valeurs

Un coffre est à votre disposition pour conserver en toute sécurité vos biens de valeurs. Les modalités et conditions pratiques de ce service sont expliquées dans le règlement de fonctionnement. Il est déconseillé de conserver des objets de valeur dans la chambre.



Le transport

L'établissement organise votre transport lors de sorties, visites programmées par notre animatrice.

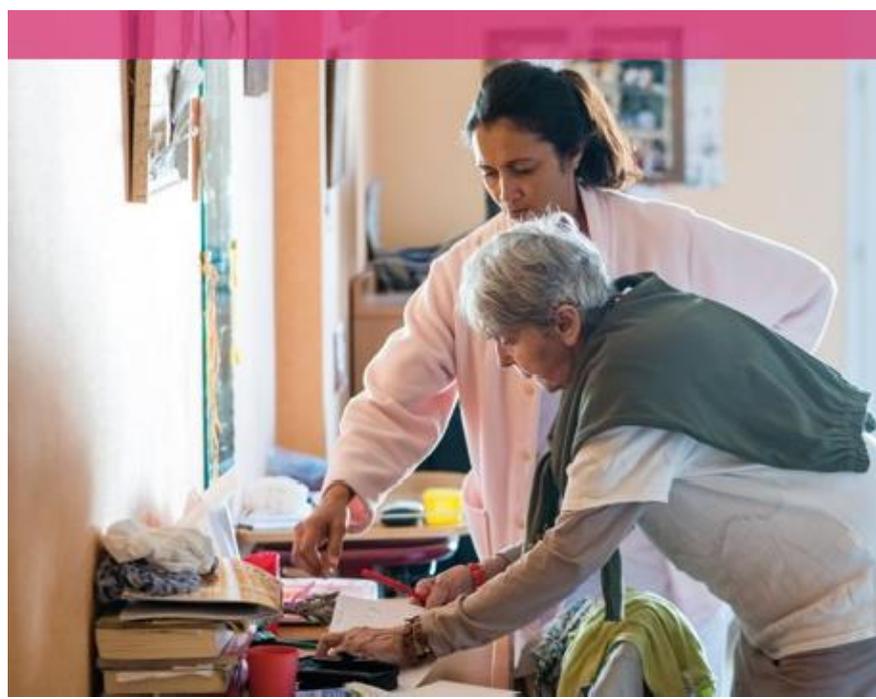
Lors de consultation de professionnels médicaux externes, l'infirmière se chargera de la réservation d'un taxi/VSL/ambulance sauf si un de vos proches souhaite vous y conduire. Dans ce cas, ce dernier se chargera de la prise de rendez-vous et en informera le service.



Les aides aux actes administratifs

La comptable est à votre disposition pour tout renseignement concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible à savoir : les allocations logement, l'aide sociale, un crédit d'impôt.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.



VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



**Vous pouvez devenir membre
du Conseil de la Vie Sociale. Ce
conseil est une instance
collégiale
qui donne son avis et émet
des propositions sur le
fonctionnement de
l'établissement ; il a vocation
à favoriser la participation des
résidents et de leurs familles.
Le présidente du CVS est
Mr GALTIER**

**Le 3977 est le numéro
national dédié à lutter contre
les maltraitances envers les
personnes âgées et les
adultes en situation de
handicap. Ce numéro est
accessible du lundi au
vendredi de 9h à 19h et le
samedi et dimanche de 9h à
13h et de 14h à 19h.**

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Adresse : allée André Vinson 06600 Antibes

N° de téléphone : 04 92 93 36 00

Horaires d'ouverture : 9h à 18h

Possibilité d'accès : Train/Bus/car (parking visiteurs)

Carte (vision macroscopique des alentours de la ville la plus proche / zoom sur la localisation précise de la structure)

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

